

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 27

Artikel: Voici pour vous, Mesdames ! : la mode. - Ses caprices
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerolste, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Voici pour vous, Mesdames !

LA MODE. — SES CAPRICES.

Adolphe Brisson, chroniqueur du *Temps*, se promenait un jour dans le *Palais de la mode*, à l'exposition de 1900. Au détour d'une galerie, il se trouve nez à nez avec un célèbre couturier parisien, qui s'était beaucoup intéressé à l'organisation de ce musée.

Trop bonne était l'aubaine pour n'en pas profiter. Et, bras dessus, bras dessous, chroniqueur et costumier s'en allèrent, l'un questionnant l'autre, passer la revue des caprices de la mode à travers les siècles. « Je supposais, dit Adolphe Brisson, qu'ayant habillé pendant près de cinquante ans les Parisiennes, l'honorable industriel aurait des traits inédits à me rapporter touchant l'histoire des mœurs. »

Ces messieurs remontèrent au déluge. Le vêtement était alors bien sommaire, mais la mode existait déjà. Ils passèrent rapidement devant les époques disparues, jetant tout au plus un coup d'œil au galant équipage de Marion Delorme, qui mourut, comme on sait, à cent-trente-sept ans... et toujours jeune. C'est là un des privilèges de la femme.

Les *fontanges* de la duchesse de Nantes et de la duchesse de Chartres les firent songer à la curieuse origine de cette coiffure majestueuse et incommode. « M^{lle} de Fontanges, chassant à courre, perdit son chapeau; et comme sa chevelure la gênait, elle la noua d'un ruban qu'elle prit à sa ceinture. Le roi déclara qu'il la trouvait délicieuse ainsi, et le lendemain toutes les dames de Versailles avaient les cheveux liés avec des rubans;... mais elles avaient déjà augmenté le nombre des coques. L'heureuse négligence de M^{lle} de Fontanges s'était disciplinée et avait perdu son charme. »

« ... Comment et pourquoi naissent les modes ? » demande M. Brisson à son compagnon.

« Autrefois, répond le couturier, c'était bien simple. Le caprice du roi, ou de la favorite, ou de la reine, les créait. La reine Victoria se foule le pied, s'étend sur un fauteuil et fait allonger sa robe. Toute l'Angleterre se met à porter des robes longues. L'impératrice Eugénie, soit pour simuler ou dissimuler une grossesse, soit pour copier les atours de Marie-Antoinette, introduit une armature métallique dans sa jupe. Et tout Paris s'engoue de la crinoline... En perdant la cour, ajoute avec mélancolie le grand costumier, nous avons beaucoup perdu. Jadis, la mode venait d'en haut; maintenant, elle vient d'en bas. »

Et le brave homme, enclin à la tristesse et au pessimisme, continue : « Quelle est aujourd'hui la femme qui dépense cent mille francs par an pour son entretien ? » — Peste, le couturier, il n'y va pas de main morte ! Et les maris ? Il n'y songe guère. — « Une ou deux comédiennes, peut-être. Mais les grandes dames sont devenues économes, soit que leurs ressources aient diminué, soit qu'elles aient pris des habitudes de simplicité, subissant sans s'en rendre compte le contre-coup des idées

démocratiques. Elles commettent journellement des hérésies qui eussent empli d'indignation leurs grand'mères... Aujourd'hui, toutes les femmes se confondent. Pauvres et riches, nobles et bourgeoises, honnêtes et dévergondées, l'ambassadrice des Champs-Élysées et la demoiselle de magasin, toutes endossent le « costume tailleur ». Et voilà le grand coupable; ce costume est en quelque sorte cosmopolite et universel. Il est pratique, peu coûteux et, en somme, non dépourvu de grâce, puisqu'il épouse les formes et les fait voluptueusement saillir. Les jolies femmes s'en accommodent, et les laides s'en accommodent aussi, car elles se croient jolies. Mais il froisse les instincts aristocratiques des grands couturiers. »

Si c'est là le seul défaut du « costume tailleur », nous le lui pardonnons volontiers.

Bien des règnes ont pris fin, après avoir brillé d'un vif éclat; celui de la mode dure toujours et durera longtemps encore. « Oui, dit Adolphe Brisson, la mode nous domine jusque dans nos goûts les plus secrets, dans nos préférences les plus intimes. » Anatole France l'a judicieusement constaté : on peut arborer avec élégance une vieille opinion, une croyance surannée, mais il est impossible de mettre sur sa tête un chapeau démodé.

La mode n'est pas seulement impérieuse, elle est ingrate. Tel vêtement est une merveille, aujourd'hui, qui, demain, ne sera qu'une caricature. Une seule chose demeure, c'est la grâce éternelle de la femme.

Le Pays de Vaud sous la Maison de Savoie.

La domination que cette maison exerça dans le Pays de Vaud offrira toujours d'imposants souvenirs, soit par l'immense impulsion que reçut la liberté de son peuple, soit par le degré d'utilité et d'élévation auxquels furent portés ses institutions, son commerce et ses arts.

Pendant cette longue suite d'années, le Pays de Vaud n'offre presque que des tableaux tranquilles. Souvent l'Europe est en feu, et voit ses trônes ébranlés, ses générations disparaître. A peine le bruit de ces révolutions trouble-t-il la paix de notre heureux pays.

Les ducs de Savoie l'administraient au reste plus en protecteurs qu'en souverains. Distracts par de plus grands intérêts, ils y résidaient peu. Un gouverneur, né dans le pays, régnait cette contrée de leur part, et des Etats-généraux achevaient d'y consolider la liberté publique.

Ces Etats s'assemblaient à Moudon et exerçaient toutes les prérogatives des peuples libres. Lorsque le baron de Vaud était en guerre, les nobles marchaient à la tête de leurs vassaux, et les villes sous leurs bannières. Les contingents de Nyon, Morges, Vevey, Romont, Rue, Moudon, Orbe, les Clées et Yverdon étaient déterminés par la loi. Le bailli choisissait les gens de guerre avec les magistrats des cités.

Les villes avaient leurs arsenaux. On y trouvait, avant l'invention de la poudre, des balistes, des pierriers, des tortues; mais le baron n'en pouvait faire usage sans leur consentement. L'arc était aussi d'un usage général et les archers vaudois avaient une réputation méritée. La maison de Sa-

voye cherchait à entretenir cet esprit militaire. C'est elle qui avait institué dans ce pays le tir du *papegay*.

Le commerce avait fait des progrès. On voit, par un tableau des douanes, que le Pays de Vaud recevait, vers 1350, des laines d'Angleterre et de Venise, et des étoffes teintes de Flandre. On tirait de Genève les productions méridionales et l'épicerie. Plusieurs Vaudois fréquentaient, en 1400, les foires de Francfort.

L'industrie offrait au commerce plusieurs facilités. A Yverdon, à Nyon, à Vevey, on trouvait déjà de petits bâtiments destinés à parcourir les lacs. Il y avait quelques manufactures à Lausanne. Payerne était le meilleur marché du pays. Aigle avait obtenu deux foires par année. Destinées à protéger le commerce, les lois avaient ordonné que, si le campagnard tombait malade dans un marché public, il serait soigné et reconduit chez lui aux frais de la commune.

L'agriculture prospérait. Les couvents lui avaient donné une grande impulsion. Les champs les mieux cultivés, les terres les plus riches environnaient les monastères. On recueillait d'excellent vin à la Côte et à Lavaux. Déjà les lois défendaient de planter des arbres dans les vignes, et de renvoyer un vigneron actif et intelligent.

L'architecture offrait encore des constructions gothiques, sans proportion, sans commodités et sans goût. Cependant la fréquence des incendies avait fixé l'attention; on commençait à employer la pierre. Berne et Genève en avaient donné l'exemple, et le Pays de Vaud ne tarda point à l'imiter. On commençait aussi à paver les rues des villes. Les routes étaient également réparées; on y destinait le produit des péages, mais les ponts étaient encore rares, et les voyages longs et dangereux.

Les mœurs s'étaient adoucies, et chaque jour on les voyait se dépolluer de ces usages barbares qui signalaient le gouvernement féodal. Cependant la guerre offrait encore un caractère féroce. Les divisions intestines qui désolaient souvent l'Evêché de Lausanne, les expéditions du Valais, un peu plus tard, les invasions des Suisses dans le Pays de Vaud, étaient toujours accompagnées de pillage et de cruautés.

La noblesse vaudoise avait peu de rapports avec la noblesse allemande, mais elle avait obtenu à la cour de Savoie un crédit distingué. On remarquait à celle du *Comte Vert*, le célèbre Guillaume de Grandson, Louis de Cossonay, trois Montfaucon, les barons de Blonay et d'Aubonne et un grand nombre de chevaliers vaudois.

Les villes avaient leurs conseils, leurs bannerets, leur code municipal, leur police. Moudon s'enorgueillissait d'être devenu le siège des Etats. Lausanne, sous son plaid général, jouissait d'une liberté sage. Nyon était le centre d'une vaste juridiction et passait, à cause de l'étendue de ses forêts, pour une cité opulente. Cossonay, Grandson, Villeneuve, dévorées par des incendies, avaient obtenu le droit d'*ommuell* pour réédifier leurs murailles et s'étaient déjà formés des revenus publics.

En Europe, les lumières faisaient des progrès sensibles, et cette révolution n'était pas étrangère au Pays de Vaud. Les universités se multipliaient. Oxford pour la théologie, Bologne pour le droit, Montpellier pour la médecine, Paris pour tous les arts réunis, avaient de la réputation. Quelques jeunes Vaudois s'étaient déjà rendus dans cette capitale, y avaient perfectionné leurs études et rapporté dans leur patrie des lumières et du goût.

Les sciences et les arts avaient d'ailleurs fait plusieurs découvertes importantes. La boussole avait été trouvée et influait déjà sur la géographie et la